



Acte de propriété de 1974 demandé par le notaire

Par **Missratatine**, le **29/06/2014** à **22:51**

Bonjour

je vends ma maison qui m'a été donnée en donation par ma mère, mon père étant décédé.

le notaire me demande un acte de propriété de 1974 que je n'ai pas et que je n'ai jamais eu.

Il a tous les documents, acte de succession, acte de donation mais il me dit qu'il va me faire payer l'acte de 1974 mais il ne me donne aucune explication.

Est ce que je dois vraiment payer cet acte et pourquoi me demande t il un acte aussi ancien alors qu'il a tous les documents récents et que moi lors de la donation, je n'ai eu aucun acte de vente juste la donation.

c'est le meme notaire pour tout donc je suis étonnée qu'il me parle de cet acte maintenant.

Il me semblait que c'était aux acheteurs de demander les actes anciens s'ils les voulaient.

merci pour vos réponses

cordialement